

PER
2-1498
rs

HOMMAGE DES

Commissaires d'écoles catholiques

DE MONTREAL

RAPPORT FINANCIER

DU BUREAU DES

Commissaires d'écoles catholiques romains

DE LA

CITÉ DE MONTREAL.

*A l'honorable Surintendant de l'Instruction publique de la
Province de Québec.*

POUR L'EXERCICE 1898-1899.

HOMMAGE DES

Commissaires d'écoles catholiques

DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER

DU BUREAU DES

Commissaires d'écoles catholiques romains

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL

*A l'Honorable Surintendant de l'Instruction publique de la
Province de Québec.*

POUR L'EXERCICE 1898-1899.

Les Messieurs dont les noms suivent Composaient la commission des écoles catholiques de Montréal, pendant l'année 1898-99.

M. le grand vicaire Z. RACICOT, PRÉSIDENT.

M. le chanoine J.-U. LECLERC.

M. le curé J. QUINLIVAN.

M. l'échevin P.-G. MARTINEAU, Avocat.

M. FRANK-J. HART, Négociant.

M. L.-PHILIPPE DEMERS, Avocat.

M. le maire R. PRÉFONTAINE, M. P.

M. l'échevin C. BEAUSOLEIL, M. P.

M. l'échevin B. CONNAUGHTON.

U.-E. ARCHAMBAULT,

Secrétaire-Trésorier.

A. CHATIGNY,

Comptable.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1899-1900

La Commission est composée des Messieurs dont les noms suivent :

Mgr Z. RACICOT, P.A., V.G., PRÉSIDENT.

M. le chanoine J.-U. LECLERC.

M. le curé J. QUINLIVAN.

M. l'échevin P.-G. MARTINEAU, Avocat.

M. L.-PHILIPPE DEMERS, Avocat.

M. FRANK-J. HART, NÉGOCIANT.

M. le maire R. PRÉFONTAINE, M.P.

M. l'échevin C. BEAUSOLEIL, M.P.

M. l'échevin D. GALLERY.

U.E. ARCHAMBAULT,

Secrétaire-Trésorier.

A. CHATIGNY,

Comptable.

La Commission est divisée en trois comités, savoir :

COMITÉ DES ÉCOLES

Mgr Z. RACICOT

M. l'échevin P.-G. MARTINEAU

M. FRANK-J. HART

COMITÉ DES TRAVAUX

M. le chanoine J.-U. LECLERC

M. l'échevin C. BEAUSOLEIL

M. l'échevin D. GALLERY

COMITÉ DES FINANCES

M. le curé J. QUINLIVAN, P.S.S.

M. le Maire R. PRÉFONTAINE

M. L.-PHILIPPE DEMERS

U.-E. ARCHAMBAULT,

Secrétaire.

**Rapport financier des Commissaires d'écoles catholiques romains
de la cité de Montréal, pour l'année scolaire
1898-99.**

Pour plus de clarté, les dépenses pour le soutien des écoles sont divisées en quatre tableaux, montrant ce que chaque école a coûté pendant l'année.

Comme les années précédentes, les montants portés dans la colonne *autres dépenses* des écoles subventionnées indiquent la rétribution mensuelle des élèves de ces écoles.

Cet argent ne tombe pas directement dans la caisse de la Commission; il est laissé à la disposition des Directeurs et des Directrices des écoles subventionnées pour pourvoir aux dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien. Voilà pourquoi ces dépenses égalent le montant porté aux recettes pour les dites écoles, plus certains montants payés pour taxes spéciales, etc.

Le budget voté au mois d'avril 1898, pour l'exercice 1898-99, annonçait un excédent de dépenses sur les recettes de..... \$5,837.48

Le présent état financier ne porte cet excédent qu'à 382 30

Différence 5,455 18

Cette exagération apparente s'explique par une augmentation dans le produit de la taxe scolaire et de la rétribution mensuelle, et aussi par quelques diminutions dans les dépenses, comme suit, savoir:

Augmentation sur la taxe scolaire.....	\$1,742.03	
Augmentation sur la rétribution mensuelle.....	2,805.34	
Diminution sur la prime des assurances, etc.....	907.81	\$5,455.18

Bien que le déficit ne soit pas aussi considérable qu'il était prévu, cependant il est constaté que les dépenses ont excédé les recettes de \$382.30, et cela sans pouvoir donner un sou d'augmentation aux professeurs dont le traitement est de \$600 et au-dessus, et sans pouvoir non plus accorder à la paroisse de Saint-Eusèbe la somme nécessaire pour payer les traitements de son personnel enseignant.

Cependant, la Commission scolaire a réussi à effectuer cette année certaines diminutions dans ses dépenses courantes, savoir:

10. L'intérêt sur la dette flottante a été réduit de cinq cents piastres, grâce à un renouvellement avantageux;

20. La suppression de la charge de sous-directeur dans les écoles, lui permet aussi d'économiser une somme importante.

Cependant, avec ces retranchements, c'est à peine si la Commission pourra équilibrer son budget pour le prochain exercice, les revenus étant encore loin de répondre aux besoins impérieux qui se font sentir de toute part.

Malgré l'état de gêne continuelle dans lequel la Commission des écoles catholiques de Montréal se trouve, la Commission des écoles protestantes a fait une démarche sérieuse auprès du gouvernement pour obtenir que la taxe imposée sur les banques et les autres compagnies à fonds social, soit divisée d'après la croyance religieuse des propriétaires du capital de ces institutions.

La Commission des écoles catholiques a répondu à cette demande des Commissaires protestants par les résolutions et le mémoire qui suivent:

Attendu que l'instruction publique est considérée comme une nécessité sociale;

Attendu que les écoles de Montréal sont soutenues au moyen de taxes générales;

Attendu que les taxes générales sont réparties suivant les exigences publiques et non suivant la contribution respective des citoyens;

Attendu que la population scolaire protestante de Montréal ne forme qu'un quart de la population scolaire de la ville, et que cependant, la Commission des écoles protestantes retire une part égale à celle accordée à la Commission catholique;

Attendu qu'il est juste de répartir la taxe suivant les besoins publics et aussi suivant le nombre des enfants ;

Résolu que les Commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal prient le gouvernement de la province d'adopter une loi ordonnant que la taxe scolaire de la cité de Montréal soit dorénavant distribuée suivant le nombre des enfants.

Sur proposition de M. Demers appuyée par M. le curé Leclerc, il est résolu, que MM. les curés J.-U. Leclerc et J. Quinlivan ainsi que MM. B. Connaughton et P. Demers soient chargés d'aller à Québec pour représenter la Commission de répartition de la taxe scolaire.

(Signé) Z. RACICOT, V. G.

Président.

(Signé) U.-E. ARCHAMBAULT,

Secrétaire-Trésorier.

شرفه

MEMOIRE SUR LA RÉPARTITION DE LA TAXE SCOLAIRE A MONTREAL

La loi sur l'instruction publique, 8 Victoria, chapitre 41, section 42, décreta ce qui suit :

" Et qu'il soit statué, que dans les dites cités (de Québec et de Montréal), il ne sera prélevé aucune cotisation des écoles, mais le trésorier de chacune d'elles payera, à même le fonds de telles cités, aux dits bureaux de commissaires, et en proportion à la population de la croyance religieuse représentée par eux, une somme égale à celle qui devait revenir à telle cité à même le fonds commun des écoles."

Cette loi a subsisté jusqu'en 1869, alors qu'une taxe a été imposée pour le soutien des écoles à Montréal.

Les catholiques ont soutenu, à cette époque, que le produit de cette taxe devait être divisé comme avant, d'après la population ; les protestants ont soutenu le contraire, et après un vif et très long débat, pour des raisons politiques qu'il est difficile d'apprécier aujourd'hui, les deux partis en sont venus à l'entente qui est exprimée dans la 32 Vict., chap. 16, s 29.

Si, aujourd'hui les protestants veulent briser l'entente de 1869, en demandant que la taxe provenant des corporations ou sociétés incorporées soient répartie d'après la croyance religieuse des propriétaires du capital, nous reprendrons la question *ab ovo* et nous soutiendrons de nouveau que la taxe scolaire devrait être répartie d'après la population scolaire.

Posons en principe que l'instruction publique est un bien social, et nous arrivons rigoureusement à la conclusion que tous les enfants ont un égal droit aux bienfaits de l'éducation élémentaire. Quant à l'instruction supérieure, ceux qui sont favorisés des biens de la fortune pourront se la procurer, selon le degré de leurs moyens et de leur intelligence, dans des institutions qui ne sont pas supportées par une taxe imposée sur la propriété.

La taxe pour le soutien de l'instruction primaire est imposée sur la propriété, mais, en pratique, payée par le locataire.

Aujourd'hui, les protestants qui ne comptent guère qu'un quart de la population de Montréal, reçoivent autant que les catholiques qui sont les trois quarts. Dans quelques années, il n'est pas impossible que les trois quarts de la propriété appartiennent aux protestants, alors nous aurons les trois quarts des enfants à instruire, et seulement un quart de la taxe scolaire. Avec ce revenu tout à fait contraire à la justice et à l'équité, les catholiques se verront dans l'impossibilité absolue de faire instruire leurs enfants, et cependant, ce sont eux qui pratiquement paieront la taxe.

Le seul moyen d'éviter ce triste inconvénient, si grave pour les catholiques et si dangereux pour les protestants, c'est la répartition de la taxe d'après la population scolaire. Nous disons, si grave pour les catholiques, puisqu'ils seraient voués à l'ignorance, et si dangereux pour les protestants, puisque plus on a de propriétés et plus on est intéressé à ce que la population soit instruite et morale.

Le principe des écoles séparées n'est opposé en aucune façon à cette répartition.

La loi reconnaît à Montréal une commission scolaire pour la régie des écoles catholiques, et une commission scolaire pour la régie des écoles protestantes; chacune de ces commissions recevra du produit de la taxe sa juste part, d'après le nombre d'enfants à instruire, et comme chaque dénomination religieuse a un comité du Conseil de l'Instruction publique sous la direction duquel est placée l'éducation, les contribuables pourront continuer d'envoyer leurs enfants aux écoles de leur croyance religieuse, sans aucun inconvénient.

Les deux commissions scolaires s'accordent à dire que leurs revenus sont insuffisants pour maintenir leurs écoles sur un pied d'efficacité parfaite.

D'un autre côté on nous dit qu'il ne faut pas penser à augmenter le taux de la taxe scolaire. Il faut cependant que les écoles se maintiennent.

Les catholiques de Montréal se trouvent dans la position la plus fautive qu'il soit possible de supposer; leurs revenus sont limités à la somme que peut produire la taxe imposée sur la propriété, laquelle est fixée à 1 de centin dans la piastre, mais leurs obligations sont illimitées; la population s'accroît tous les ans d'un grand nombre de familles venant de toute part; les écoles des anciennes paroisses deviennent trop petites; dans les nouvelles paroisses, on est obligé de placer les classes dans le sous-sol des églises temporaires, et l'argent manque même pour payer le maigre traitement des instituteurs. Pour obvier à ce triste état de choses, nous proposons la répartition de la taxe d'après la population scolaire, ou nous demanderons au gouvernement le pouvoir de préparer en temps opportun, le budget pour l'année scolaire alors suivante, et l'obligation pour la corporation de prélever une taxe suffisante pour rencontrer ce budget; c'est ainsi que les choses se passent dans la plupart des villes des États-Unis, et aussi, nous dit-on, dans la province d'Ontario.

**LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.**

MONTRÉAL, le 26 janvier 1899.

COMPTE DE CAPITAL

Ce compte de capital, ou fonds de réserve, est composé de la balance des bons ou *débitures*, émission de 1896 et des arrérages des taxes scolaires de la Municipalité de St-Gabriel.

Balance en mains le 1er juillet 1898.....		6078 36
DÉBOURSÉS		
Mobilier des écoles.....	133 00	
Montant affecté au revenu pour 1898-99.....	382 30	515 30
Balance en mains.....		\$5663 06

Recettes et Dépenses ordinaires du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899.

RECETTES		
Balance en caisse le 1er juillet 1898		1,169 73
De la Corporation de Montréal :		
Taxe scolaire de 1898		167,715 62
Du gouvernement :		
Fonds de l'éducation supérieure	1169 63	
Fonds des écoles publiques	15091 68	
Ensemble	16,261 31	
Moins retenue de 2 et 5 p. c.	1,056 42	15,204 89
De la rétribution mensuelle, cédule E :		
Ecoles sous contrôle	11,805 34	
Ecoles subventionnées, cédules B, C, D, colonne autres dépenses	23,630 24	35,435 58
Bibliothèque et chapelle		204 30
Prix de fondation		190 00
Loyers de maisons		604 96
Intérêt sur dépôts en banque		602 60
		221,127 68
Excédant des dépenses sur les recettes		382 30
	Total	221,509 98
DÉPENSES ORDINAIRES		
Soutien des écoles, cédules A, B, C, D	108,985 86	172,627 25
Réparations des écoles	3,641 39	
Réparations, maisons rue St-Urbain		44 84
Réparations, résidence du directeur général		1 13
Canaux et clôtures, Académie commerciale		233 33
Assurance des écoles		2,401 85
Assurance des maisons, rue St-Urbain		28 00
Indemnité de logement, école St-Joseph		950 00
Distributions de prix		830 32
Concours de 1898		85 00
Fonds de pensions, sur le prochain octroi		14 58
Bibliothèque et chapelle		280 83
Prix de fondation		160 00
Taxes, terrain rue des Manufactures		68 75
Taxes, maisons rue St-Urbain		93 75
Taxe d'école remboursée à M. H. Lamarche		12 00
Frais d'administration		5,555 25
Intérêt sur obligations hypothécaires		5,023 48
Intérêt sur obligations (débitures)		24,400 00
Fonds d'amortissement		8,689 12
	Total	\$221,509 98

DÉPENSES GÉNÉRALES--(Suite.)

<i>Report</i>		177,842 13
Frais d'administration :		
Bureau des Commissaires	916 12	
Impressions et papeterie	180 97	
Traitements des employés	4,378 16	
Bureau du directeur général	100 00	5,555 25
Du compte de capital :		
Mobilier des écoles		183 00
Intérêt sur obligations hypothécaires		5,023 48
Intérêt sur obligations (débentures)		24,400 00
Fonds d'amortissement		8,859 12
Des écoles ou soir: cédulé H :		
Traitements: directeur général, principaux, professeurs et gardiens	5,222 50	
Classes gratuite de coupe: traitements, mobilier, loyer et dépenses		
diverses	1,170 08	
Remise d'inscription aux élèves qui ont fréquenté les cours les		
deux tiers du temps	192 00	
Achat et distributions de prix	338 25	
Dépenses pour frais d'administration	20 20	
		6,943 03
Balance en mains le 30 juin 1899		228,586 01
		5,563 06
Total des dépenses		234,149 07

CEDULE A.—Ecoles sous contrôle.

Noms des écoles	Où situées	Traitements	Chauffage	Eclairage	Taxes	Gardiens et autres dépenses	Dépenses totales
Académie commerciale	Avenue du Plateau..	\$11592 87	\$536 05	\$240 29	\$ 81 61	\$1288 02	\$13738 84
Ecole Montcalm.....	1180, rue De Montigny.....	10709 53	451 01	126 17	232 44	478 25	11997 40
Ecole Champlain.....	224, rue Fullum....	10275 00	278 45	62 49	126 03	358 54	11100 51
Ecole Sarafeld.....	97, rue du Grand Tronc.....	9525 00	249 25	94 27	153 95	454 74	10477 21
Ecole Belmont.....	245, rue Guy.....	7367 00	204 41	81 79	114 69	448 84	8216 73
Ecole Otter.....	216, rue Roy.....	9077 22	169 17	75 87	80 61	478 80	9981 67
Ecole Saint-Joseph....	141, rue St-Martin..	4450 00	469 27	77 30	114 83	452 86	5564 26
		\$62996 62	\$2357 61	\$758 18	\$904 16	\$3980 05	\$70796 62

CEDULE B.—Ecoles subventionnées.

Noms des Ecoles	Où situées	Religieux	Subvention	Indemnité de Logement.	Autres Dépenses	Dépenses totales
		[chrétiennes.				
Ecole Plessis.....	383, rue Plessis....	Frères des Ecoles	\$5650 00		\$1959 84	\$7609 84
Ecole Saint-Gabriel..	350, rue Centre.....	" " "	4750 00	\$540 00	734 30	6024 30
Ecole Sainte-Brigide..	50, rue Sainte-Rose	" " "	5650 00	2000 00	1631 73	9281 73
Ecole Sainte-Anne....	113, rue Young.....	" " "	3850 00	954 00	932 25	5736 25
		[O'Donnell.				
Ecole Sainte-Marie..	184, rue Craig.....	M. le curé P.-F.	1950 00	650 00	521 15	3121 15
Ecole Saint-Pierre....	158, rue Panet.....	Frères Maristes...	3850 00	968 00	1589 65	6407 65
		[chrétienne.				
Ecole-Saint-Grégoire	Paroisse de l'Im-	Frères de l'Inst.				
lc Thaumaturge....	maculée Concept.	et				
		(Sœurs des SS.				
		noms de Jesus				
		et Marie.	500 00			500 00
Ecoles Sainte-Eusèbe.	647, rue Fullum....	M. le curé J.-G. Payette.	1000 00		525 65	1525 65
			\$27200 00	\$5112 00	\$7894 57	\$40206 57

CEDULE C.—Ecoles subventionnées.

Noms des Ecoles.	Où Situées.	Religieuses.	Subven- tion.	Indemnité de Logement.	Autres Dépenses	Dépenses v tal s.
Ecole Notre-Dame ...	40, rue St-Jean Bapt.	Congrég. N.-D.	450 00		253 80	703 80
Ecole N.-D. des Anges	15, rue Mullins.....	" "	1,350 00		365 98	1,715 98
Ecole Ste-Catherine..	754, rue Ste-Catherine.	" "	3,600 00		1,175 34	4,775 34
Ecole Bourgeoys.....	380, rue Plessis.....	" "	6,750 00		1,713 80	8,463 80
Ecole Visitation.....	181, rue Craig.....	" "	3,600 00		783 65	4 383 65
Ecole St-Joseph.....	2351, rue Notre-Dame	" "	3,375 00		956 20	4,331 20
Ecole Ste-Anne.....	102, rue McCord.....	" "	2,250 00		392 75	2,642 75
Ecole St-Louis.....	275, rue Roy.....	" "	2,250 00	1000 00	391 55	3,641 55
Ecole Ste-Marie.....	168, rue Craig.....	" "	1,575 00		422 75	1,997 75
Ecole St-Alphonse....	120, rue Conway.....	" "	750 00		115 25	865 25
Ecole St-Charles.....	740, rue Wellington.	" "	1,125 00		319 45	1,444 45
Ecole Ste-Agnès.....	306, rue St-Antoine...	" "	1,350 00		512 55	1,862 55
Ecole St-Patrice.....	79, rue St-Alexandre..	" "	2,250 00		710 65	2,960 65
Ecole St-Jean l Evan- géliste.....	337, rue Centre.....	Srs de Ste-Croix	3,825 00		921 00	4,746 00
Institution des jeunes Aveugles.....	2009, rue Ste-Cather..	Scœurs Grises...	300 00			300 00
Orphelinat St-Alexis.	247, rue St-Denis....	Srs de la Provid	300 00			300 00
Jardin de l'enfance...	45, rue Visitation...	" "	900 00		315 50	1,215 50
			36,000 00	1,000 00	9,350 22	46,350 22

CEDULE D.—Dames et Demoiselles.

Ecole de Mme Mar- chand.....	62, rue St-Hubert....	Mme M. Mar- chand.....	1,320 00		2,652 00	3,972 00
Ecole de Mlle Cronin.	257, rue St-Antoine...	Mlle A.-L. Cro- nin.....	372 00		487 75	859 75
Ecole de Mme Désor- meaux.....	1270, rue Ontario....	Mme E. Désor- meaux.....	492 00		424 50	916 50
Ecole de Mme Richer.	312, rue Logan.....	Mme A. Richer	324 00		217 00	541 00
Ecole de Mme Mac- kay-Wolff...	490, rue Dorchester..	Mme M.-M. Mac- kay-Wolff...	400 00		649 00	1,049 00
Ecole de Mlle Labelle	1583, rue Ste-Cath....	Mlle Ida La- belle.....	688 00		871 80	1,559 80
Ecole de Mlle Camp- ion.....	622, rue Cadieux....	Mlle M. E. Campion...	148 00		150 25	298 25
Ecole de Mlle Mc- Donnell.....	875, rue Logauchetière	Mlle M.-J. Mc- Donnell....	332 00		137 50	469 50
Ecole de Mlle Viger...	176, rue St-Hubert...	Mlle Elodie Vi- ger.....	375 00		627 90	902 90
Ecole de Mme Four- nier.....	234, rue Amherst....	Mme M.-L. Four- nier.....	616 00		267 75	883 75
			5,067 00		6,385 45	11,452 45

**CEDULE E.—Etat indiquant la dépense nette pour le soutien
de chaque école.**

NOMS DES ECOLES.	Nombre des Instituteurs	Nombre des Institutrices	Dépenses totales. Cédulae A. B. C. D.	Moins		Dépense nette	Fréquence moyenne, Cédulae F	Coût par élève.
				Allocation du gouvernement	Rétribution mensuelle			
Académie commerciale.....	14		\$13738 84	\$387 50	\$3706 92	\$9644 42	387	\$24 92
Ecole Montcalm.....	15		11197 40	156 42	2374 46	9466 52	559	16 93
Ecole Champlain.....	14		11100 51	156 42	1069 91	9844 18	658	14 97
Ecole Sarfield.....	13		10477 21	156 43	1210 60	9110 15	543	16 77
Ecole Belmont.....	9		8216 73	156 43	1285 90	6774 40	329	20 53
Ecole Olier.....	12		9881 67	156 43	1686 25	8058 99	485	16 61
Ecole Saint-Joseph.....	14		5564 26		5092 96	618	8	22
Ecole Plessis.....	18		7609 84		7609 84	920	8	26
Ecole Saint-Gabriel.....	15		6024 30		6024 30	627	9	61
Ecole Sainte-Brigide.....	18		9281 73		9281 73	830	11	18
Ecole Sainte-Anne.....	12		5736 25		5736 25	511	11	22
Ecole Saint-Marie.....	4	3	3121 15		3121 15	343	3	10
Ecole Saint-Grégoire le Thaumaturge	2		500 00		500 00	100	5	09
Ecole Saint-Pierre.....	15		6407 65		6407 65	494	12	97
Ecoles Saint-Eusèbe.....	1	6	1525 65		1525 65	396	3	83
Ecole Notre-Dame.....	2	2	703 80		703 80	57	12	35
Ecole Notre-Dame des Anges.....	6	6	1715 98		1715 98	212	3	09
Ecole Sainte-Catherine.....	18	4	4775 34		4775 34	616	7	77
Ecole Bourgeoys.....	30		8463 80		8463 80	1217	6	95
Ecole Visitation.....	16		4383 65		4383 65	592	7	40
Ecole Saint-Joseph.....	15		4331 20		4331 20	598	7	36
Ecole Sainte-Anne.....	10		2642 75		2642 75	330	8	00
Ecole Saint-Louis.....	10		3641 55		3641 55	390	9	33
Ecole Sainte-Marie.....	18		7 1997 75		1997 75	278	7	18
Ecole Saint-Alphonse.....	3		865 25		865 25	85	10	18
Ecole Saint-Charles.....	5		1444 45		1444 45	272	5	31
Ecole Sainte-Arnée.....	6		1892 55		1862 55	218	8	54
Ecole Saint-Patrice.....	10		2980 65		2980 65	391	7	67
Ecole Saint-Jean l'Evangeliste.....	17		4746 00		4746 00	674	7	06
Institution des jeunes Aveugles.....	3	6	300 00		300 00	76	3	94
Orphélnat Saint-Alexis.....	3	3	300 00		300 00	89	3	03
Jardin de l'Enfance.....	4		1215 50		1215 50	187	6	50
Ecole de Mad. Marchand.....	11		3972 00		3972 00	375	10	59
Ecole de Mlle Cronin.....	4		859 75		859 75	171	5	02
Ecole de Mad. Desormaux.....	5		916 50		916 50	145	6	32
Ecole de Mad. Richer.....	2		541 00		541 00	98	5	52
Ecole de Mad. MacKay-Wolff.....	4		1049 00		1049 00	138	7	40
Ecole de Mlle Labelle.....	9		1559 50		1559 50	220	7	09
Ecole de Mlle Campion.....	1		296 25		296 25	44	6	78
Ecole de Mlle McDonnell.....	3		469 50		469 50	129	3	84
Ecole de Mlle Viger.....	3		902 90		902 90	129	6	99
Ecole de Mad. Fournier.....	6		838 75		838 75	178	4	40
Total.....	179	225	168,985.86	1169.63	11,805.34	156,010.89	15,716	9 99

CEDULE F - Etat indiquant l'inscription, la fréquentation, la moyenne de l'assistance et de l'absence et le sexe des élèves dans chaque école.

NOMS DES ECOLES.	Inscription.	Fréquentation.	Assistance.	Absence.	Proportion p. c. de			SEXE
					la fréquentation à l'inscription	l'assistance à la fréquentation	l'absence à l'assistance	
Académie commerciale	437	387	341	46	88.55	88.11	11.89	Garçons
Ecole Montcalm	650	559	500	59	86.00	89.44	10.56	"
Ecole Champlain	761	698	609	49	86.46	92.55	7.45	"
Ecole Sarsfield	662	543	467	76	82.03	86.00	14.00	"
Ecole Belmont	404	329	281	48	81.43	85.41	14.59	"
Ecole Olier	590	485	446	39	88.18	91.95	8.05	"
Ecole Saint-Joseph	738	618	565	53	83.73	91.42	8.58	"
Ecole Plessis	1095	920	848	72	83.86	92.17	7.83	"
Ecole Saint-Gabriel	738	627	536	41	84.95	93.46	6.54	"
Ecole Saint-Brigide	967	830	770	60	85.83	93.77	7.23	"
Ecole Sainte-Anne	562	511	476	35	90.92	93.15	6.85	"
Ecole Sainte-Marie	422	348	322	2	82.46	92.52	7.48	"
Ecole Saint-Grégoire le Thaumaturge	116	100	97	3	86.20	97.00	3.00	"
Ecole Saint-Pierre	587	494	460	34	84.15	93.11	6.89	"
Ecole Saint-Eusèbe	522	398	354	44	76.24	88.94	11.06	Garç. et Filles
Ecole Notre-Dame des Anges	74	57	55	2	77.02	96.49	3.51	Filles
Ecole Sainte-Catherine	249	212	197	15	85.14	92.92	7.08	"
Ecole Bourgeois	720	616	586	30	85.55	95.12	4.88	"
Ecole Visitation	1504	1217	1116	101	80.91	91.70	8.30	"
Ecole Saint-Joseph	735	692	565	27	80.54	95.43	4.57	"
Ecole Saint-Anne	728	688	519	69	80.76	88.26	11.74	"
Ecole Saint-Louis	394	330	307	23	83.75	93.03	6.97	"
Ecole Sainte-Marie	472	390	367	23	84.62	94.10	5.90	"
Ecole Saint-Alphonse	320	278	259	19	86.80	93.16	6.84	"
Ecole Saint-Charles	103	85	75	10	82.52	88.28	11.71	Garç. et Filles
Ecole Sainte-Agnès	338	272	251	21	80.47	92.27	7.78	Filles
Ecole Saint-Patrice	263	218	183	35	82.88	83.94	6.06	"
Ecole Saint-Jean l'Evangeliste	451	391	344	47	86.69	87.97	2.03	"
Institution des jeunes Aveugles	858	674	604	70	78.55	90.61	10.39	Garç. et Filles
Orphelinat Saint-Alexis	78	76	73	3	97.43	96.05	3.95	Garç. et Filles
Jardin de l'Enfance	108	99	98	1	91.66	98.98	1.02	Filles
Ecole de Mad. Marchand	190	187	172	15	98.42	91.97	8.03	"
Ecole de Mlle Cromin	431	375	335	40	87.00	89.33	10.07	"
Ecole de Mad. Desormeaux	204	171	147	24	83.82	85.96	14.04	Garç. et Filles
Ecole de Mad. Richer	195	145	133	12	74.35	91.70	8.30	"
Ecole de Mad. Mackay-Wolf	126	98	76	22	77.77	77.55	12.45	"
Ecole de Mlle Labelle	175	138	114	24	78.35	82.60	17.40	"
Ecole de Mlle Campion	251	220	186	34	87.64	84.54	15.46	Filles
Ecole de Mlle McDonnell	55	44	38	7	80.00	86.36	13.64	Garç. et Filles
Ecole de Mlle Viger	152	129	109	20	84.86	84.49	15.51	"
Ecole de Mad. Fournier	149	129	117	12	86.57	90.69	9.31	"
Ecole de Mad. Fournier	209	178	153	25	85.16	85.95	14.05	"
	18743	15716	14301	1415	83.84	90.99	9.01	

Cout. par élève.

4 02
6 93
4 97
6 77
0 53
6 61
8 22
9 61
1 18
2 22
1 10
0 09
9 97
8 83
3 35
0 09
7 77
9 95
4 40
3 36
0 00
3 33
1 18
3 18
3 31
5 54
5 57
0 06
0 04
0 03
5 59
0 02
3 32
5 52
6 60
0 09
7 78
6 64
9 99
4 40

**CEDULE G.—Bilan des Commissaires d'écoles catholiques romains
au 30 juin 1899.**

ACTIF			
Argent en caisse.....		\$ 5,583 06	
Bâtimens et terrains.....		666,239 31	
Boutique, effets.....		86 59	
Mobilier.....		51,582 32	
Bibliothèque.....		7,327 94	\$730,799 22
PASSIF			
Obligations (débentures).....		500,000 00	
Moins fonds d'amortissement et intérêts accrus au 31 décembre 1898 ...		129,904 13	
Obligations hypothécaires.....		370,095 87	
Bailleurs de fonds.....		70,000 00	
Prix de fondation.....		25,764 26	
Balance au crédit de bibliothèque et chapelle.....		4,501 66	
Excédant de l'actif sur le passif.....		258 07	
		260,209 36	\$730,799 22

**CEDULE H.—Ecoles du soir, recettes et dépenses pour l'exercice
de 1898-99.**

RECETTES			
Du gouvernement, pour le traitement des professeurs.....		\$5,222 50	
" " pour classe gratuite de coupe.....		1,170 08	
Des élèves, inscription aux cours.....		443 25	
Balance du dernier exercice.....		107 20	\$6,913 03
DEPENSES			
Traitemens, directeur général, principaux professeurs et gardiens		5,222 50	
Classe gratuite de coupe, traitemens, mobilier, loyer et dépenses diverses		1,170 08	
Remises d'inscription aux élèves qui ont fréquenté les deux tiers du temps		192 00	
Achat et distribution de prix.....		338 25	
Dépenses pour frais d'administration.....		20 20	\$6,943 03

Je certifie que l'état financier qui précède est exact et conforme aux livres de comptes de la Commission scolaire,

N. RHEULT,
Auditeur.

Montréal, le 1er septembre, 1899.

CEDULE I—Tableau comparatif des dépenses pour le soutien des écoles pendant les années 1897-98 et 1898-99.

Noms des écoles.	1897-98	1898-99
	Dépenses totales.	Dépenses totales
Académie commerciale.....	13,386 14	13,738 84
Ecole Montcalm.....	10,691 55	11,997 40
Ecole Champlain.....	10,992 33	11,100 51
Ecole Sarisfield.....	11,038 21	10,477 21
Ecole Belmont.....	8,964 85	8,216 73
Ecole Olier.....	9,983 19	9,881 67
Ecole Saint-Joseph.....	5,517 72	5,564 28
Ecole Plessis.....	7,204 75	7,609 84
Ecole Saint-Gabriel.....	5,853 66	6,024 30
Ecole Sainte-Brigide.....	9,275 68	9,281 73
Ecole Sainte-Anne.....	5,429	5,736 25
Ecole Sainte-Marie.....	2,976 70	3,121 15
Ecole Saint-Pierre.....	6,612 30	6,407 65
Ecole Saint-Grégoire le Thaumaturge.....	500	500
Ecole Saint-Eusebe.....	500	1,525 65
Ecole Notre-Dame.....	769	703 80
Ecole Notre-Dame des Anges.....	1,840 73	1,715 98
Ecole Sainte-Catherine.....	4,857 90	4,775 34
Ecole Bourgeois.....	8,224 30	8,463 90
Ecole Visitation.....	4,339 95	4,383 05
Ecole Saint-Joseph.....	4,234 70	4,331 20
Ecole Sainte-Anne.....	2,675 10	2,642 75
Ecole Saint-Louis.....	3,618 25	3,641 55
Ecole Saint-Marie.....	1,923 60	1,997 75
Ecole Saint-Alphonse.....	858 25	858 25
Ecole Saint-Charles.....	1,517 50	1,444 45
Ecole Sainte-Agnès.....	2,071 25	1,862 55
Ecole Saint-Patrice.....	3,236 15	2,960 65
Ecole Saint-Jean l'Evangeliste.....	4,610 03	4,746 00
Institution des Jeunes Aveugles.....	300 00	300 00
Orphelinat Saint-Alexis.....	300 00	300 00
Jardin de l'Enfance.....	1,352 50	1,215 50
Ecole de Mde. Marchand.....	3,960 00	3,972 00
Ecole de Mlle Cronin.....	579 20	559 75
Ecole de Mde. Desormeaux.....	818 75	916 50
Ecole de Mlle Dorval.....	387 00	
Ecole de Mds. Richer.....	445 15	541 00
Ecole de Mlle MacKay-Wolff.....	953 00	1,049 00
Ecole de Mlle Labelle.....	1,549 50	1,566 80
Ecole de Mlle Campion.....	415 00	298 25
Ecole de Mlle McDonnell.....	496 00	489 50
Ecole de Mlle Viger.....	669 10	902 90
Ecole de Mde Fournier.....	885 75	883 75
Reparations des écoles.....	166,212 67	168,985 86
	3,510 23	3,641 39
	169,722 90.	172,627 25